

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	14 (1957)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Un rude mais beau métier : maître de gymnastique et de sport
<b>Autor:</b>	Pellaud, Fr.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-996726">https://doi.org/10.5169/seals-996726</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Maître de gymnastique et de sport

Il y a 35 ans que furent organisés, pour la première fois en Suisse, des cours spéciaux pour la formation de maîtres et maîtresses de gymnastique.

Jusqu'en 1923, en effet, les aspirants maîtres de gymnastique devaient se rendre à l'étranger pour parfaire leur formation, notamment en France, en Allemagne et en Suède.

Il en résultait de nombreux inconvénients, dont entre autres, celui de coûter fort cher et de ne pas assurer l'unité de doctrine pourtant souhaitable dans le domaine de l'enseignement de la gymnastique et des sports.

De 1923 à 1941, seule l'Université de Bâle assumait la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique et de sport pour l'ensemble de notre pays. Au cours de 19 années, 520 candidats et candidates participèrent aux cours et 249 d'entre eux obtinrent le diplôme fédéral No 1 de maître de gymnastique et de sport tant convoité.

En 1940, l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ouvrit, à son tour, un cours universitaire pour la formation de maîtres et de maîtresses de sports. C'est, dès lors, au Polytechnicum fédéral que s'obtient le diplôme fédéral No 2 qui donne aux titulaires la possibilité d'enseigner la gymnastique et les sports dans les écoles supérieures.

Dès 1943, grâce à l'Université de Lausanne, la Suisse romande disposera de son propre centre de formation pour l'obtention du brevet fédéral.

L'Université de Fribourg tente un essai sans lendemain en 1945 suivie par celle de Genève qui organisa des cours en 1945, 1946, 1947 et 1954.

Seule l'Université de Lausanne organisa régulièrement ses cours à l'exception toutefois de 1953 où, faute d'inscriptions suffisantes, le cours fut supprimé.

Ainsi, au cours des 35 dernières années, 661 diplômes fédéraux No 1 ont été délivrés contre 25 diplômes No 2.

La grande majorité des détenteurs de diplômes est groupée au sein d'une Association suisse des maîtres de gymnastique dont l'influence est considérable en matière de gymnastique scolaire notamment.

Pour parer aux inconvénients naturels résultant de l'âge, les maîtres de gymnastique occupent, pour la plupart, une deuxième fonction dans le cadre de l'enseignement scolaire, soit comme professeur d'histoire, de géographie, de langues, etc.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le mé-

tier de maître de gymnastique et de sport n'est pas de tout repos.

Du point de vue personnel il exige un effort constant pour se maintenir non seulement en parfaite forme physique, mais encore pour suivre au plus près l'évolution technique des divers sports que l'on enseigne et sans cesse accroître son bagage de connaissances techniques et pédagogiques afin de ne pas tomber dans la routine qui tue. Du point de vue social, il faut être en mesure de répondre aux nombreuses sollicitations de groupements qui oublient très souvent que le maître de sport n'est qu'un être humain aux possibilités limitées et aux obligations aussi nombreuses que diverses. C'est pourquoi nous voulons, par ce modeste papier, rendre un hommage plus que mérité à tous ceux qui se dévouent, tout au long de l'année, pour apporter à notre jeunesse scolaire et post-scolaire la connaissance du mouvement juste et la découverte des joies insoupçonnées que procure une éducation physique rationnelle.

\* \* \*

Rappelons, à ce propos, que pour suppléer à la pénurie de maîtres de gymnastique et de sport, l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin organise, depuis 1950, un cours de 8 mois pour la formation de maîtres et maîtresses de sport spécialisés, ouvert aux candidats suisses et étrangers qui ne sont pas en possession d'un diplôme d'instituteur ou d'un brevet correspondant.

Les maîtres et maîtresses de sport ayant obtenu le diplôme de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport peuvent fonctionner en Suisse ou à l'étranger comme moniteurs ou monitrices dans des instituts de gymnastique, comme maîtres de tennis et de ski dans les stations d'étrangers, comme maîtres ou maîtresses de sports ou chefs d'internat dans les instituts privés, comme maîtres de sports et administrateurs de clubs sportifs, comme chefs de bain et masseurs de station de bains, comme directeurs de l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les corps de police de ville ou de canton, comme directeurs d'offices sportifs, comme conseillers de gymnastique et de sports, comme entraîneurs de football, comme moniteurs de gymnastique pour apprentis, comme maîtres de sports d'associations ou de clubs, etc.

Inscription pour le cours 1958 jusqu'au 15 octobre 1957.

Fr. Pellaud.



Tous les pays voient actuellement une attention particulière à la préparation physique de leurs citoyens. Le métier de maître de gymnastique et de sport revêt de ce fait, une importance accrue. Voici, à l'Institut d'éducation physique de Léopoldville au Congo belge, une volée de futurs moniteurs s'initiant à leur fonction de demain. Photo H. Goldenstein.